ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

ECUE d'informatique
DEMANDE DE DISPENSE D'ASSIDUITE
(TE18XI, TE28XI, TE38XI, TE48XI, TE58XI, TE68XI)

Cas des étudiants empêchés de suivre un cours disciplinaire pour chevauchement d'emploi du temps avec un cours d'informatique.

La demande de dispense d'assiduité doit être remise au secrétariat de la filière d'inscription avant la fin des inscriptions pédagogiques de la composante de rattachement de l'étudiant.

Après son enregistrement par le secrétariat de la filière, cet imprimé est à conserver par l'étudiant.

N° ETUDIANT |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Boursier : □ Oui □ Non

NOM ..... Prénom .....

Né(e) le |_|_||_|_||_|_|

COURRIEL..... ☎ |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Préciser le diplôme préparé et l'année d'étude .....

Intitulé de l'ECUE d'informatique	CODE ECUE	AVIS motivé du responsable de l'enseignement d'informatique

Pièce à fournir : un emploi du temps de l'année en cours

Fait à Montpellier le .....

Signature du responsable de l'enseignement d'informatique